





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-126**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1234587-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR  
DÉPLACEMENT INTERNATIONAL**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Étaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire** : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Monsieur Stéphane PAOLI

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX  
POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La politique conduite en matière de relations internationales par la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur ses quinze villes partenaires et se déploie sur deux axes moteurs :

- l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,
- l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux, dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire, de se projeter à l'international.

Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une vision partagée, afin de mettre en œuvre une action concertée contribuant à une coopération économique, touristique, culturelle, environnementale au service des populations.

Pour mener à bien les différents projets et faire vivre les relations partenariales, des déplacements sont nécessaires.

Après la réussite des Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée qui ont réuni plus de 150 représentants de collectivités territoriales françaises et japonaises, en octobre 2022, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite renforcer et développer ses actions avec le Japon.

Le partenariat avec la Ville de Kumamoto est un des plus actifs de la Ville et un des plus reconnus au sein de la coopération décentralisée franco-japonaise. C'est ainsi que l'Adjointe au Maire déléguée aux Relations internationales assure la présidence du Groupe-Pays Japon de Cités-Unies France et préside également le comité de pilotage français des Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, dont la huitième édition se tiendra à Shizuoka à l'automne 2024.

L'attrait des citoyens aixois pour le pays du Soleil-levant se manifeste régulièrement à l'occasion des nombreux événements que la Ville organise, comme en témoigne le succès du temps japonais de la biennale « Une 5ème saison », à l'automne 2022, avec notamment deux représentations de théâtre nô par la troupe de Maître Kano au parc Saint-Mitre.

La Ville de Kumamoto montre de son côté une envie croissante d'échanges avec Aix-en-Provence, comme en témoigne la prise en charge complète d'une délégation aixoise, au printemps 2022, pour l'organisation d'une semaine de promotion à l'occasion de la Foire des villes fleuries.

Afin de célébrer les 10 ans du partenariat, le Maire de Kumamoto a invité le Maire d'Aix-en-Provence à se déplacer au Japon à la fin du mois de mai 2023. Accompagnée de l'Adjoint aux Relations internationales, il est donc prévu qu'elle se rende à Kumamoto pour une durée de 2 à 3 jours et participe à des visites et réunions de travail sur les thématiques de la culture et des arts numériques, du développement durable et de l'éducation.

En complément du séjour à Kumamoto, seront également organisées des rencontres à Tokyo, notamment avec l'Ambassade de France et l'Institut Français. Il s'agira d'identifier des pistes et partenariats permettant de renforcer le positionnement d'Aix-en-Provence comme un acteur culturel majeur au niveau international et, plus particulièrement, dans l'optique du développement d'un pôle international des arts numériques et de la Maison internationale des Écritures contemporaines. Dans ce sens, une réunion de travail sera également envisagée à Kyoto, à la Villa Kujoyama, membre du réseau des Villas de résidences artistiques de la France. Ces villas ont pour mission d'accueillir des artistes et chercheurs qui y poursuivent des projets, en lien avec les pays d'accueil. Les résidences d'artistes constituent des dispositifs de mobilité essentiels pour la projection internationale des artistes français, le dialogue des cultures et le dynamisme de la création artistique.

En retour, le Maire de Kumamoto fera le déplacement à Aix-en-Provence, à l'automne 2023, accompagné d'une délégation du conseil local. Cet accueil sera l'occasion, avec l'appui des services de la Ville de Kumamoto, d'organiser des événements à destination du grand public sur la scène du théâtre nô et dans le jardin japonais du parc Saint-Mitre.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des mandats spéciaux à Madame Sophie Joissains, Maire d'Aix-en-Provence, et à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjoint au Maire en charge des Relations internationales et Villes jumelles, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Japon, prévu fin mai-début juin 2023.

DL.2023-126 - RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX  
POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL

-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

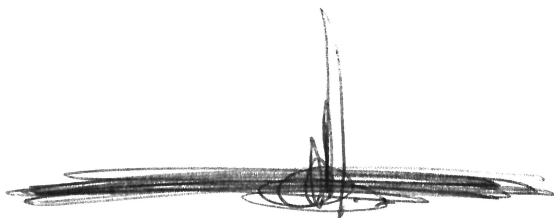
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»